

Rapport d'investissement responsable 2025

Fonds de dotation



Université 
de Montréal
et du monde.

Table des matières

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
APPROCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE	2
INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	4
ACTIONS FACE AUX RISQUES et OPPORTUNITÉS LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE	10
ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	18
CONCLUSION	19
NOTES MÉTHODOLOGIQUES ET MISES EN GARDE	20
ANNEXE	22

SOMMAIRE EXÉCUTIF 2025

Le Fonds de dotation de l'Université de Montréal poursuit la mise en œuvre rigoureuse de sa Politique d'investissement responsable, convaincu que l'intégration des facteurs ESG, la décarbonation du portefeuille et l'engagement actionnarial contribuent à une meilleure gestion des risques et à la création de valeur à long terme.



Université 
de Montréal
et du monde.

FAITS SAILLANTS 2025

 -67% Réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) du portefeuille d'actions depuis 2020* Cible 2030 : -35 %	 Sortie PGCF ✓ Désinvestissement complété de l'industrie du pétrole, du gaz et des combustibles fossiles pour les actions	 16 Entreprises engagées sur des enjeux climatiques dans le cadre de l'initiative UNIE 10 dialogues avec des résultats positifs ou des progrès significatifs	 1 028 Propositions votées lors de 103 assemblées d'actionnaires au Canada et à l'international	 31,4 M\$ Investissements et engagements dans des fonds d'infrastructures favorisant la transition énergétique	 6 Gestionnaires externes évalués à l'aide du nouveau questionnaire ESG et d'une méthodologie de notation améliorée
---	--	---	---	--	---

NOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES

 1. Décarbonation du portefeuille Poursuivre la réduction de l'empreinte carbone et l'alignement sur les meilleures pratiques climatiques.	 2. Intégration ESG Renforcer l'intégration des facteurs ESG dans l'ensemble des catégories d'actifs et le suivi des gestionnaires externes.	 3. Engagement actionnarial Exercer nos droits d'actionnaire et dialoguer activement avec les entreprises pour favoriser des pratiques durables.	 4. Investissements de transition Soutenir des solutions concrètes qui accélèrent la transition vers une économie sobre en carbone.	 5. Gouvernance et reddition de comptes Maintenir des standards élevés de gouvernance et transparence dans nos décisions et nos démarches.
--	--	--	---	--

PROGRESSION DE L'ICMP

ICMP DES ACTIONS (t CO₂e / M\$ de revenus)



✓ **Objectif 2030 de -35 % largement dépassé**

À PROPOS DU FONDS

	Mission	Soutenir le rayonnement et les projets de l'Université de Montréal.
	Actif net	595 M\$ CAD en date du 31 décembre 2025
	Répartition des actifs	54 % Actions 30 % Obligations 16 % Placements alternatifs et encaisse
	Principes directeurs	Signataire des PRI depuis 2017 et de la Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Politique d'investissement responsable du Fonds de dotation de l'Université de Montréal (le Fonds) repose sur la conviction que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribue à une meilleure gestion des risques et à la création de valeur à long terme. En 2025, la Direction Gestion des placements (la Direction) a poursuivi le déploiement de cette approche à travers l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement, le suivi des gestionnaires externes, l'engagement actionnarial et les initiatives de décarbonation du portefeuille.

Au cours de l'année, le Fonds a notamment complété le désinvestissement de l'industrie du pétrole, du gaz et des combustibles fossiles pour l'ensemble de ses placements en actions. Le portefeuille d'actions affiche désormais une réduction de 67 % de son intensité carbone moyenne pondérée par rapport au niveau de référence de 2020, dépassant largement la cible de réduction de 35 % fixée pour 2030. 43 % du portefeuille d'actions est investi dans des entreprises ayant des cibles climatiques alignées sur la science et certifiées par la *Science Based Targets initiative* (SBTi).

La Direction a également poursuivi ses investissements dans des actifs contribuant à la transition vers une économie sobre en carbone, avec 31,4 M\$ investis ou engagés dans des fonds d'infrastructures liés à la transition énergétique. L'engagement actionnarial demeure un levier important de la stratégie du Fonds. En 2025, 16 entreprises ont fait l'objet d'un dialogue sur des enjeux climatiques dans le cadre du Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial, dont 10 ont démontré des résultats positifs ou des progrès significatifs. Enfin, la Direction a modernisé son processus de suivi des gestionnaires externes en lançant une nouvelle version de son questionnaire d'évaluation des pratiques d'investissement durable et un nouveau cadre de notation visant à renforcer la rigueur et la comparabilité de l'évaluation des pratiques ESG.

APPROCHE EN INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La [Politique en matière d'investissement responsable](#) (la Politique) du Fonds repose sur la conviction que la prise en considération des facteurs ESG contribue à la gestion intégrée de l'ensemble des risques liés aux investissements, et que les entreprises qui gèrent de façon proactive ces éléments sont davantage susceptibles de prospérer au fil du temps.

Les leviers d'action de la Politique sont :

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG	dans la sélection, nomination et le suivi des gestionnaires externes
DÉCARBONATION	Cibles de réduction de l'intensité carbone Désinvestissement de l'industrie "Pétrole, gaz et combustibles fossiles" Actionnariat actif sur des enjeux climatiques (engagement et vote) Investissement dans les actifs sobres en carbone
ENGAGEMENT ACTIONNARIAL	Exercice de droits de vote Dialogue avec les entreprises Concertation avec d'autres investisseurs pour dialoguer et présenter des demandes à des instances réglementaires et autres

La Politique est guidée par les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI), dont le Fonds est signataire depuis 2017. À titre de signataire, le Fonds, dans la mesure où cela est compatible avec ses responsabilités fiduciaires, a pris les engagements suivants :

1. Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
2. Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
3. Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
4. Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
5. Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
6. Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Le Fonds a signé en 2020 la *Charte des universités canadiennes pour des placements écoresponsables à l'heure des changements climatiques (2020)*, en s'engageant à :

- Adopter un cadre responsable pour guider la prise de décisions de placement, conformément à des normes reconnues, comme les UN PRI;

- Mesurer régulièrement l'intensité carbone du portefeuille de placements et établir des cibles de réduction significatives;
- Évaluer régulièrement les progrès vers l'atteinte de ces objectifs et diffuser publiquement les résultats;
- Tenir compte de la réalisation de ces objectifs en plus des critères de rendement habituels.

INTÉGRATION DES FACTEURS ESG

Intégration des facteurs ESG dans le processus de sélection, nomination et suivi des gestionnaires externes

Dans la mesure où la gestion d'actifs est confiée à des gestionnaires de placements externes, il est important que ceux-ci facilitent la réalisation des exigences du Fonds en matière d'investissement responsable. Le Fonds applique un processus rigoureux et évolutif, axé sur les enjeux ESG prioritaires, pour encadrer la sélection, la nomination¹ et le suivi des gestionnaires externes, en tenant compte des particularités des catégories d'actifs et de la nature des mandats.

Une panoplie d'informations ESG est analysée et évaluée lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, portant sur l'approche d'investissement, la construction du portefeuille et la prise de décisions d'investissement, les activités d'engagement et de vote, la reddition de comptes. L'objectif de cet exercice est d'évaluer l'engagement des gestionnaires externes envers les principes de l'investissement responsable, et de comprendre la manière dont un gestionnaire externe traite les risques et les opportunités liés aux facteurs ESG et crée de la valeur à partir des informations ESG.

Ci-dessous, nous offrons, à titre illustratif, une vue plus détaillée² des éléments généralement pris en compte lors de la sélection et le suivi des gestionnaires externes, lorsque cela est approprié au mandat de gestion.

¹ Pour les mandats ségrégués, à partir de la date d'entrée en vigueur de la Politique.

² Ce cadre est davantage représentatif pour les actifs publics (actions et revenu fixe).

CADRE DE RÉFÉRENCE - SÉLECTION ET SUIVI DES GESTIONNAIRES EXTERNES

Approche générale

- Politique/approche d'investissement responsable (IR)
- Approche IR au niveau de la firme versus au niveau de la classe d'actifs/stratégie
- Adhésion aux UN PRI et autres standards
- Encadrement des activités d'IR (gouvernance, responsabilités, mise en pratique)
- Ressources internes et externes dédiées
- Formation du personnel

Processus d'investissement

- Analyse des facteurs ESG (standards de matérialité des facteurs ESG)
- Intégration des facteurs ESG dans le processus décisionnel
- Positionnement par rapport aux risques climatiques et autres risques systémiques
- Performance ESG et empreinte carbone du portefeuille (actions cotées et obligations corporatives seulement)
- Incidents et enjeux ESG dans le portefeuille

Engagement et vote

- Politique d'exercice du droit de vote
- Politique/approche d'engagement
- Participation à des initiatives collaboratives d'engagement actionnarial et politique
- Suivi et dialogue actionnarial après l'investissement
- Stratégies de renforcement progressif de l'engagement (suivi mandats actions et obligations seulement)

Communication et implication

- Rapports publics
- Rapports pour les clients
- Qualité des rapports et transparence
- Promotion des meilleures pratiques (associations, événements de l'industrie)
- Rayonnement dans l'industrie

SÉLECTION DES GESTIONNAIRES EXTERNES

En 2025, trois nouveaux mandats de gestion en placements privés et un nouveau mandat en dette privée ont été sélectionnés. La Direction a évalué l'intégration des facteurs ESG à travers l'ensemble du processus d'investissement, ainsi que la gouvernance en matière d'investissement responsable et la profondeur des ressources dédiées. Les principaux attributs des stratégies sélectionnées sont les suivants :

PLACEMENTS PRIVÉS

3 stratégies

- Entreprises technologiques, de services financiers et fintech, des secteurs industriels et de la santé
- Identification des enjeux ESG dans la phase de revue diligente et incorporation dans les plans d'amélioration des opérations
- Accent sur la cybersécurité, l'intelligence artificielle, la gouvernance des risques, le capital humain et les enjeux de conformité
- Indicateurs clés de performance (KPI) ESG adaptés selon les secteurs
- Mesure des émissions carbone des investissements

DETTE PRIVÉE

1 stratégie

- Stratégie alignée sur l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations financières durables (SFDR). Les produits 8 sont connus sous le nom de produits vert clair*
- Les risques ESG spécifiques à l'entreprise et aux secteurs sont évalués, gérés et suivis à travers l'ensemble du processus d'investissement
- Engagement d'investir une proportion minimale de 20 % en investissements durables conformément aux définitions du SFDR**
- Exclusions (armes controversées, commerce d'armes avec des entités soumises à des embargos sur les armes, production de tabac, production de sables bitumineux, oléoducs controversés, extraction de charbon thermique, pornographie)

* Les produits SFDR 8 encouragent les investissements ou les projets présentant des qualités environnementales ou sociales positives, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les investissements soient réalisés dans des entreprises qui adhèrent à des pratiques de bonne gouvernance.

**Les investissements durables selon SFDR doivent remplir trois critères : contribution positive, absence de préjudice important (« *do no significant harm* ») et bonnes pratiques de gouvernance.

SUIVI DES GESTIONNAIRES EXTERNES

Pour les gestionnaires externes, l'évaluation de leurs pratiques d'investissement durable³ fait partie du processus de suivi régulier. Tous nos gestionnaires externes intègrent les facteurs ESG dans leur processus d'investissement. Pour la grande majorité des mandats, ils mènent également, à des degrés divers, des activités d'engagement adaptées au type d'émetteurs dans les portefeuilles, et à la classe d'actif respective.

Pour les mandats d'actions et d'obligations gérés activement (6 gestionnaires représentant environ 85 % de l'actif du Fonds au 31 décembre 2025), la Direction effectue un suivi semestriel de la performance ESG, de l'empreinte carbone et des controverses. Elle réalise également, conformément à la Politique, une évaluation annuelle formalisée de leurs pratiques d'investissement durable.

Depuis 2023, ce suivi annuel s'appuie sur un questionnaire standardisé inspiré des travaux de la Shareholder Association for Research and Education (SHARE), développés en collaboration avec plusieurs universités canadiennes, dont l'Université de Montréal, ainsi que des lignes directrices des UN PRI relatives à la supervision des gestionnaires externes. Le questionnaire et le cadre d'évaluation ont été révisés en 2024 afin de mieux distinguer les enjeux jugés prioritaires des pratiques plus avancées en investissement responsable.

En 2026, la Direction a modernisé ce processus en lançant une nouvelle version du questionnaire pour la période de référence 2025. Cette refonte vise à renforcer la qualité, la comparabilité et la pertinence des informations recueillies, tout en alignant davantage l'exercice sur les meilleures pratiques institutionnelles en matière d'investissement durable. Le nouveau questionnaire est structuré autour de cinq grands thèmes : la gouvernance et le cadre d'investissement responsable, l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement, la gestion des données et risques ESG, les pratiques d'engagement et de vote, ainsi que les enjeux climatiques.

Le cadre d'évaluation a également été revu afin de mieux refléter la maturité des pratiques d'investissement durable. Chaque question fait désormais l'objet d'une évaluation fondée à la fois sur le niveau d'intégration des pratiques ESG et sur la qualité des informations fournies, notamment la présence d'exemples concrets, d'indicateurs, de politiques détaillées ou de mécanismes de vérification indépendants. Cette approche permet à la Direction de mieux distinguer les gestionnaires démontrant une intégration ESG robuste et mesurable, de suivre leur progression dans le temps et d'orienter plus efficacement ses priorités de dialogue et d'engagement avec les gestionnaires externes.

³ L'investissement durable est généralement utilisé dans un sens plus large que le terme investissement responsable, orienté vers les résultats, la transition, l'impact, la durabilité à long terme de l'économie et des modèles d'affaires.

85 % des actifs du Fonds couverts par un suivi ESG formalisé

MATURITÉ des pratiques des gestionnaires



En 2025, l'évaluation des pratiques d'investissement durable des gestionnaires externes a mis en évidence une amélioration générale de la maturité des pratiques ESG et de la qualité des informations fournies. Parmi les six gestionnaires évalués, un gestionnaire a été classé dans la catégorie « pratiques avancées », deux dans la catégorie « pratiques solides / supérieures à la moyenne » et trois dans la catégorie « pratiques acceptables / en développement ».

Les résultats démontrent notamment une meilleure intégration des enjeux climatiques et ESG dans les processus d'investissement, une progression des mécanismes de gouvernance liés à l'investissement durable ainsi qu'une amélioration de la qualité des politiques, indicateurs et exemples de mise en œuvre fournis par les gestionnaires.

Les évaluations ont également permis d'identifier certains axes d'amélioration, notamment en matière de mesure des résultats, d'intégration des enjeux liés à la biodiversité et aux droits de la personne, de transparence entourant les activités de vote par procuration, ainsi que de cohérence entre les activités d'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote.

Revue de la performance ESG du portefeuille d'actions

La Direction effectue un suivi semestriel du profil ESG des portefeuilles individuels d'actions et d'obligations corporatives, ainsi qu'une revue annuelle du portefeuille total d'actions. Cette analyse vise notamment à évaluer l'exposition du portefeuille aux risques ESG, à mesurer certains indicateurs liés au climat et aux controverses, ainsi qu'à comparer le profil ESG du portefeuille à celui de son indice de référence.

Au 31 décembre 2025, le portefeuille affichait une note ESG globale⁴ de « A », comparable à celle de l'indice de référence. Le portefeuille présentait toutefois un profil environnemental plus favorable que l'indice, notamment grâce à une intensité carbone inférieure et une exposition significativement réduite aux réserves de combustibles fossiles et aux activités à forte intensité hydrique.

⁴ Selon la méthodologie de MSCI ESG Research.

L'analyse met également en évidence certaines opportunités d'amélioration, notamment en matière de gouvernance, où le portefeuille présente une proportion légèrement plus élevée d'émetteurs considérés comme « retardataires »⁵. Malgré cela, plusieurs sociétés en portefeuille affichent des profils ESG avancés, notamment dans les secteurs technologique et financier.

⁵ Les principaux enjeux, en termes de sous-performance relative à l'indice sont le manque de diversité de genre sur des conseils d'administration et la structure de propriété.

ACTIONS FACE AUX RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS AU RISQUE CLIMATIQUE

En 2025, le Fonds a poursuivi le déploiement de sa stratégie climatique à travers la décarbonation du portefeuille, l'engagement actionnarial et les investissements soutenant la transition énergétique. Les résultats au 31 décembre 2025 sont les suivants :

RÉSULTATS 2025



Réduction de l'intensité carbone moyenne du portefeuille total d'actions

La Politique prévoit un objectif de réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (ICMP) du portefeuille total d'actions cotées en bourse (mesurée en tCO₂e/M\$ revenus) de 35 % au 31 décembre 2030 par rapport au niveau enregistré au 31 décembre 2020. Une cible de réduction intérimaire de 20 % était fixée pour le 31 décembre 2025.

Au 31 décembre 2025, les actions représentaient 55 % des actifs du Fonds, soit 326 millions de dollars canadiens. En plus de l'ICMP, deux mesures supplémentaires sont également calculées pour les actions : les émissions totales de carbone attribuables aux portefeuilles (portées 1 et 2) et l'empreinte carbone⁶.

⁶ Les mesures sont présentées en annexe sous forme d'équations.

Au 31 décembre 2025, l'ICMP du portefeuille d'actions s'établissait à 68,7 tCO₂e/M\$ revenus, en légère hausse de 2,3 % par rapport à 2024. Bien que l'évolution de cette mesure puisse varier d'une année à l'autre selon la composition du portefeuille et les données sous-jacentes des émetteurs, l'ICMP demeure en baisse de 67 % par rapport au niveau de référence de 2020, dépassant largement la cible de réduction de 35 % fixée pour 2030. L'augmentation de 2,3 % de l'ICMP en 2025 s'explique principalement par la sélection des titres en portefeuille. Le portefeuille continue d'afficher une intensité carbone inférieure à celle de son indice de référence (114 tCO₂e/M\$ revenus).

INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE D'ACTIONS

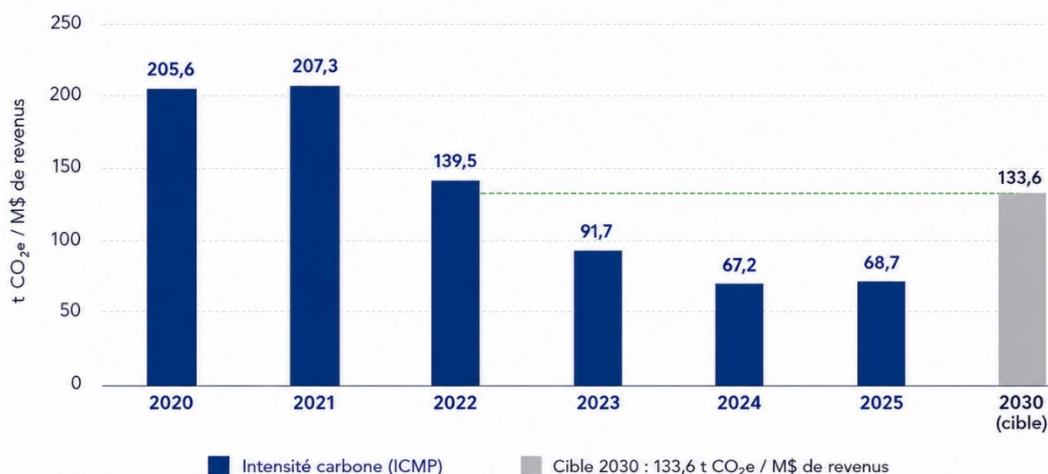
Tonnes de CO₂e / M\$ de revenus

Une réduction de **67 %** de l'intensité carbone depuis 2020 — objectif 2030 **largement dépassé**.

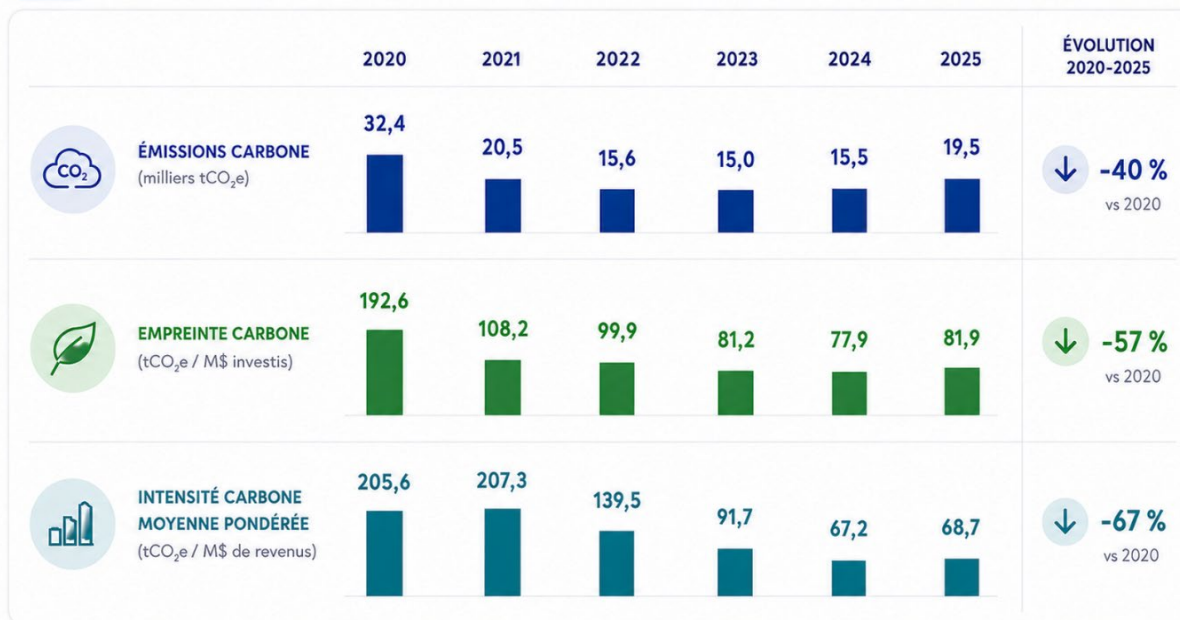


OBJECTIF 2030
largement dépassé

Le portefeuille est déjà **48 %** sous la cible 2030.

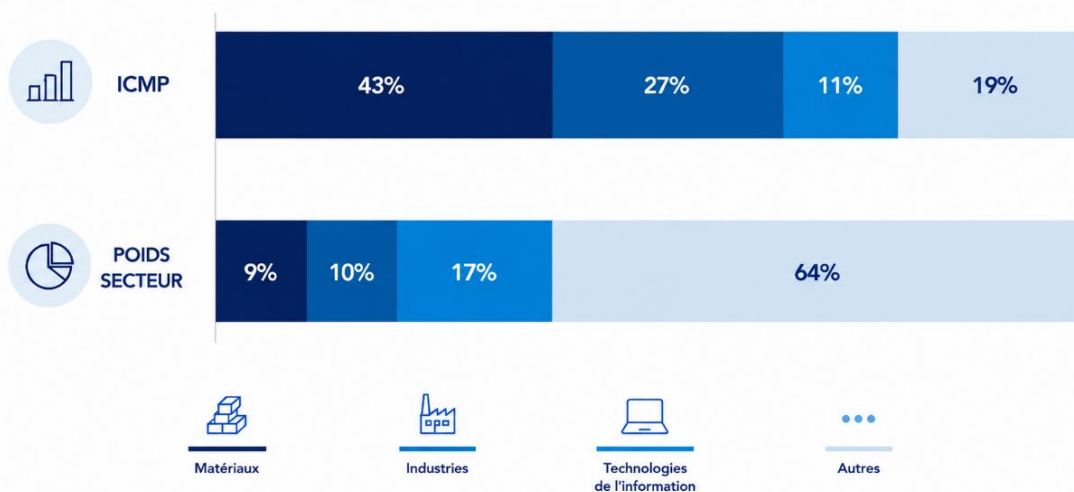


ÉVOLUTION DES INDICATEURS CARBONE



Les secteurs des matériaux, des industries et des technologies de l'information étaient les principaux contributeurs à l'ICMP du portefeuille (81 % de la mesure). Ces trois secteurs représentaient 36 % de la valeur marchande du portefeuille d'actions.

Répartition par secteur et contribution à l'ICMP



43 % du portefeuille d'actions était investi dans des entreprises ayant des objectifs de décarbonation alignés sur la science et certifiés par la [Science Based Target Initiative](#) (SBTi), soit 4 % de plus qu'en 2024. Les normes de la SBTi visent à assurer la compatibilité des trajectoires de décarbonation des entreprises avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Bien que cette progression soit encourageante, l'engagement actionnarial et le dialogue avec les gestionnaires externes demeurent des leviers importants pour favoriser l'adoption et la mise en œuvre de plans climatiques crédibles. En effet, parmi les entreprises dotées de cibles certifiées par la SBTi, un peu plus de la moitié seulement semblent actuellement progresser à un rythme compatible avec l'atteinte de certains ou de l'ensemble de leurs objectifs climatiques⁷.

Les **dix principaux** contributeurs à l'ICMP proviennent principalement des secteurs des matériaux, du transport et des industries, qui demeurent structurellement plus intensifs en carbone malgré les efforts de certaines compagnies qui en font partie et qui mettent en place des plans de transition crédibles.

Air Canada	15 %
Nutrien	9 %
Air Liquide	6 %
Ivanhoe Mines	5 %
Waste Management	5 %
Taiwan Semiconductor Manufacturing	5 %
Cascades	4 %
Canadian National Railway	3 %
South32 Limited	2 %
West Fraser Timber	2 %

Sortie de l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles

En 2022, il a été décidé d'exclure l'industrie Pétrole, gaz et combustibles fossiles (PGCF) du portefeuille total d'actions du Fonds et ce, d'ici la fin 2025. Cette industrie regroupe les sociétés engagées dans l'exploration et la production, le raffinage et la commercialisation, ainsi que le stockage et le transport de pétrole et de gaz, de charbon et de combustibles consommables.

En 2025, le Fonds a complété le désinvestissement de cette industrie pour l'ensemble de ses placements en actions. Depuis le 1^{er} octobre 2023, les indices de référence utilisés pour les actions canadiennes et internationales dans la politique de placement reflètent l'exclusion de l'industrie PGCF.

⁷ Le progrès est évalué en supposant une trajectoire linéaire hypothétique allant de l'année de référence de l'objectif à l'année cible. À noter que certaines entreprises peuvent avoir l'intention de suivre une voie non linéaire pour parvenir à des réductions d'émissions (par exemple en s'appuyant sur des réductions plus importantes au cours des dernières années de l'objectif), mais elles seront signalées comme « pas sur la bonne voie » sur la base de cette méthodologie.

Investissement en actifs sobres en carbone ou qui contribuent à la transition vers une économie sobre en carbone

Le Fonds poursuit ses investissements dans des actifs contribuant à la transition vers une économie sobre en carbone, notamment par l'entremise de trois fonds d'infrastructures dont deux axés sur la transition énergétique et un consacré aux énergies renouvelables. Ces investissements d'infrastructures durables sont alignés sur les objectifs de développement durable 6, 7, 9, 11, 12 et 13 des Nations Unies.



Les projets financés ont contribué à l'ajout de nouvelles capacités de production d'énergie propre et à l'évitement de millions de tonnes d'émissions de GES. En 2025, les deux fonds d'infrastructures de transition énergétique dans lesquels le Fonds est investi ont ajouté plus de 4 000 mégawatts de nouvelles capacités de production d'énergie propre, principalement éolienne et solaire. Depuis leur création, ces fonds d'infrastructures ont permis de générer plus de 13 millions de mégawatts-heures d'énergie propre et d'éviter environ 12,7 millions de tonnes d'émissions de CO₂.

Les plans d'affaires des actifs sous-jacents, alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris et visant l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050 ou avant, sont soit déjà en place, soit à un stade avancé d'élaboration.

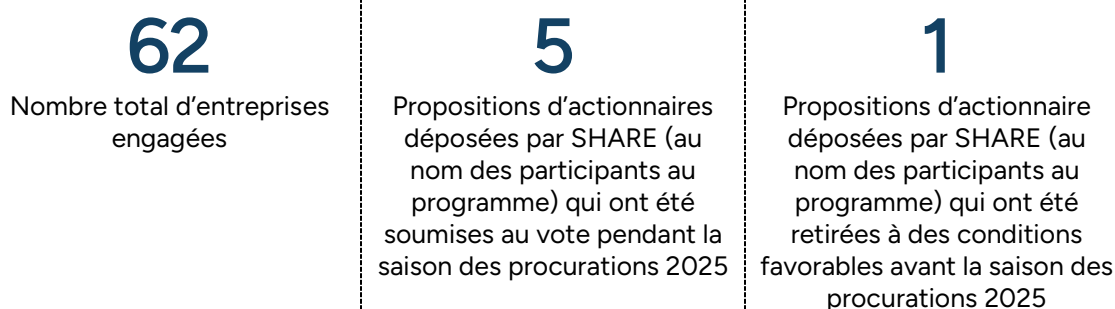
Dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques

Le Fonds considère l'engagement actionnarial comme un levier important pour encourager l'amélioration des pratiques des sociétés en portefeuille et soutenir la transition vers une économie sobre en carbone. Depuis 2021, l'Université de Montréal participe au Réseau universitaire pour l'engagement actionnarial (UNIE), une initiative regroupant des fonds de dotation et régimes de retraite universitaires canadiens visant à renforcer le dialogue avec les entreprises sur des enjeux climatiques et de durabilité. Le programme est administré par SHARE.

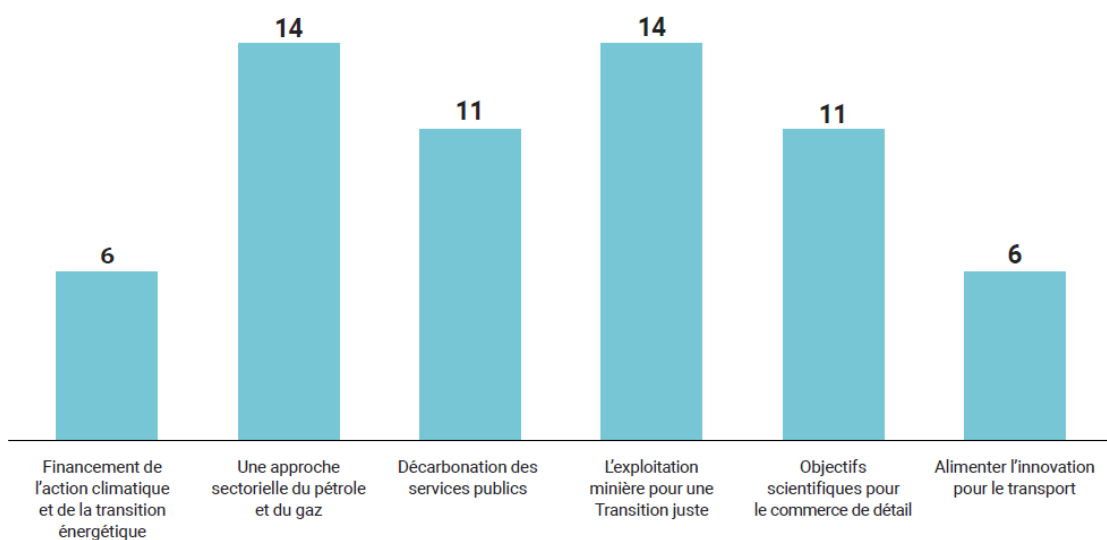
En 2025, le programme UNIE a concentré ses activités d'engagement sur six secteurs jugés stratégiques pour la transition climatique : les banques, le pétrole et le gaz, les services aux collectivités, les mines, le commerce de détail et les transports. Les interventions ont notamment porté sur le financement de la transition énergétique, la crédibilité des plans climatiques, la décarbonation des secteurs fortement émetteurs, la transition juste et l'intégration des risques climatiques dans la gouvernance et la stratégie des entreprises.

SHARE structure ses engagements autour d'objectifs sectoriels mesurables et adaptés aux réalités propres à chaque entreprise. Le programme s'appuie sur plusieurs cadres internationaux reconnus, notamment les lignes directrices de l'OCDE, les normes de l'International Sustainability Standards Board (ISSB), du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (TCFD) et l'initiative SBTi. L'approche privilégie un dialogue constructif et progressif avec les entreprises afin de favoriser l'adoption de pratiques compatibles avec une transition climatique crédible.

UNIE EN UN COUP D'ŒIL



Nombre total d'engagements par groupe thématique

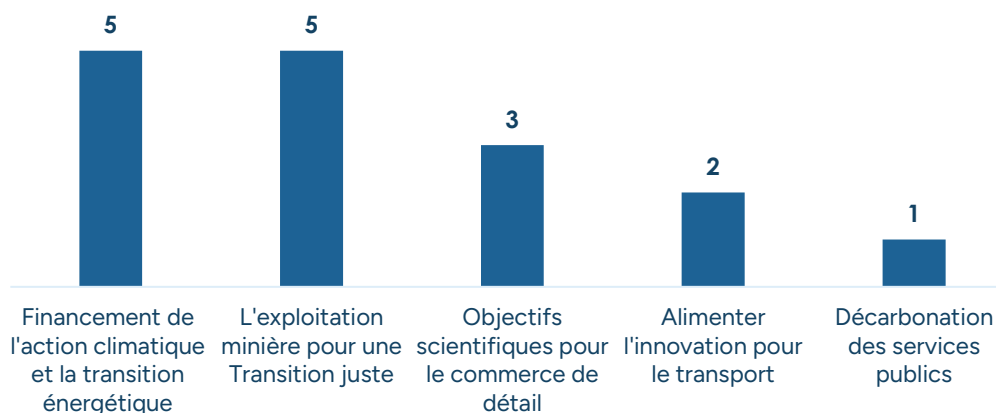


Extrait du Rapport annuel du programme d'engagement UNIE 2025, SHARE

En 2025, 62 entreprises ont fait l'objet d'un dialogue dans le cadre du programme UNIE. Malgré un contexte politique et réglementaire plus complexe, des progrès significatifs ou des résultats tangibles ont été observés auprès de 34 % des entreprises engagées. SHARE a également déposé cinq propositions d'actionnaires au nom des participants du programme durant la saison des procurations 2025, tandis qu'une proposition a été retirée à la suite d'engagements jugés satisfaisants de la part de l'entreprise visée.

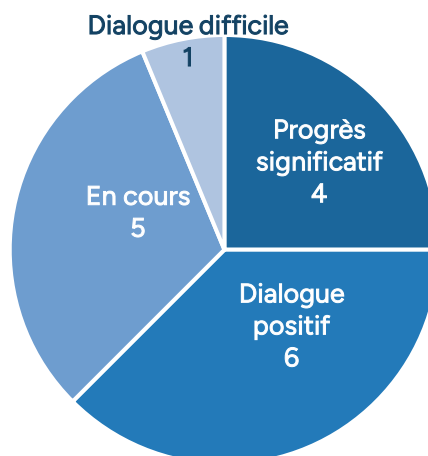
RÉSULTATS SPÉCIFIQUES AU FONDS

Nombre d'engagements par thématique



16 entreprises

- Finances 5
- Matériaux 4
- Consommation discrétionnaire 3
- Autres 4



En 2025, 16 entreprises dans lesquelles le Fonds investit ont fait l'objet d'un dialogue sur les enjeux climatiques, dont 10 ont démontré des résultats positifs ou des progrès significatifs.

Le dialogue avec une compagnie minière canadienne est demeuré difficile. En 2025, l'entreprise est revenue sur plusieurs engagements climatiques publics, notamment en retirant certaines cibles de réduction des émissions et en reportant la divulgation de ses émissions de portée 3. Malgré de nombreux échanges et démarches d'engagement menés par SHARE, l'entreprise n'a pas réaffirmé son objectif de carboneutralité d'ici 2050 ni présenté d'échéancier clair pour la divulgation de ses émissions de portée 3. En raison de l'absence de progrès satisfaisants et des préoccupations persistantes liées à la gestion des risques climatiques, SHARE a poursuivi une stratégie d'escalade en 2026.

Il est également à noter que SHARE a mené un dialogue avec quatre des dix plus importants contributeurs à l'ICMP du portefeuille d'actions du Fonds. Deux de ces engagements sont toujours en cours, tandis que les deux autres ont donné lieu à des progrès significatifs ou à des résultats positifs.

Bien que l'impact de l'engagement actionnarial via UNIE demeure difficile à quantifier précisément, SHARE oriente ses efforts là où elle pense pouvoir apporter une contribution unique à un problème, tout en complétant d'autres initiatives poursuivant le même objectif. Les stratégies d'engagement développées sont conçues pour aider les entreprises à atteindre leurs objectifs à long terme tout en générant un impact tangible, positif et systémique dans le monde réel. Elles tiennent compte des spécificités du modèle d'affaires, des objectifs et de la stratégie de chaque entreprise, ce qui permet à SHARE de dialoguer de manière constructive et itérative avec les directions et les conseils d'administration afin de co-déterminer des solutions efficaces, alignées à la fois sur les priorités des entreprises et sur les attentes des investisseurs.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Résultats de l'exercice des droits de vote

L'exercice du droit de vote est un aspect essentiel de la responsabilité d'intendance du Fonds, ainsi qu'une occasion d'orienter le changement au niveau des sociétés publiques. Le Fonds a élaboré ses propres lignes directrices pour l'exercice du droit de vote en 2018. L'exercice des droits de vote, conformément aux lignes directrices, a été confié au Groupe Investissement Responsable (GIR) depuis le 1^{er} janvier 2019.

En 2025, le Fonds a voté 1 028 résolutions dans le cadre de 103 assemblées d'actionnaires tenues par les sociétés canadiennes et internationales en portefeuille. Les thématiques les plus abordées en 2025 étaient notamment les nominations aux conseils d'administration, les droits des actionnaires, ainsi que la rémunération de la direction et des administrateurs. La majorité des propositions d'actionnaires ont visé la responsabilité sociale et environnementale des sociétés (40 de 72).

	1 028 PROPOSITIONS VOTÉES	72 PROPOSITIONS D'ACTIONNAIRES
 POUR	65 %	69 %
 CONTRE	35 %	28 %
 ABSTENTION	0 %	3 %

Un vote contre la recommandation de la direction a été enregistré pour 38 % des propositions. Parmi celles-ci, 53 % étaient en lien avec l'élection des administrateurs et 12 % portaient sur les régimes de rémunération. Le refus d'appuyer l'élection ou la réélection à des postes d'administrateurs s'aligne sur les dispositions des lignes directrices du Fonds et a été principalement justifié par des préoccupations liées à l'indépendance du conseil d'administration, un manque de diversité au sein du conseil d'administration, une durée excessive des mandats et un cumul excessif de mandats. En ce qui concerne la rémunération, un vote contre la direction a été enregistré quand le régime de rémunération proposé ne répondait pas à tous les critères des lignes directrices du Fonds, surtout en ce qui concerne les options d'achat d'actions.

CONCLUSION

Les enjeux liés à l'investissement responsable continueront d'évoluer rapidement au cours des prochaines années et la transition vers une économie plus durable comportera inévitablement des avancées, mais aussi certains défis et périodes de volatilité. Des thématiques désormais incontournables, comme l'intelligence artificielle, devraient notamment s'accompagner de nouvelles préoccupations environnementales, sociales et de gouvernance auxquelles les investisseurs institutionnels devront s'adapter.

Dans ce contexte, la Direction entend maintenir une perspective de long terme et poursuivre l'intégration pragmatique des considérations ESG dans ses processus d'investissement. Au cours de 2026, la Direction prévoit notamment revoir la politique d'investissement responsable du Fonds, poursuivre sa collaboration avec ses pairs universitaires afin d'identifier des solutions à des enjeux communs, et continuer d'améliorer ses pratiques de suivi, d'évaluation et d'engagement en matière d'investissement responsable.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES ET MISES EN GARDE

1. MSCI ESG Research LLC constitue la source des données ESG présentées dans ce rapport, y compris les données relatives aux émissions de carbone.
2. Les données ESG et climatiques reposent sur des informations fournies par des tiers et pourraient comporter certaines limites inhérentes liées notamment à la disponibilité, à la qualité, à l'estimation ou à l'harmonisation des données.
3. L'encaisse est incluse dans le calcul des mesures d'émissions carbone. Les données relatives aux émissions carbone et aux revenus des entreprises sont, en grande majorité, en retard d'une année par rapport à la date d'évaluation des portefeuilles. Aux fins de calculs des indicateurs carbone, sauf indication contraire, les revenus des entreprises et les actifs sous gestion sont exprimés en dollars américains.
4. Les émissions de carbone d'une entreprise correspondent à ses émissions de gaz à effet de serre (GES) directes (portée 1) et indirectes (portée 2), converties en tonnes de CO₂ équivalentes (tCO₂e), conformément au GHG Protocol.
5. La disponibilité de données pour le portefeuille total d'actions est élevée. Le taux de couverture ESG (la proportion de la valeur marchande des actifs, en pourcentage, pour laquelle une note de qualité ESG globale est disponible) s'élevait à 96 %. Le taux de couverture de l'intensité carbone (la proportion des actifs, en pourcentage, pour laquelle les données sur les émissions de GES sont connues) s'élevait à 97 %.
6. Lorsqu'applicable, les émissions carbone attribuées au Fonds sont calculées sur la base de la juste valeur marchande des capitaux propres détenus par le Fonds à travers ses investissements en actions.
7. D'autres sources d'information et de données ont également été utilisées, notamment Bloomberg, Refinitiv, SHARE, le Groupe Investissement Responsable (GIR), ainsi que les informations transmises par les gestionnaires externes.
8. Les méthodologies, hypothèses, données et indicateurs utilisés pour produire certaines mesures ESG et climatiques peuvent évoluer dans le temps. Par conséquent, certaines données présentées dans ce rapport pourraient ne pas être entièrement comparables à celles publiées antérieurement ou ultérieurement.
9. Les informations, données et perspectives présentées dans ce document reflètent l'état de la situation à la date de préparation du rapport. Elles sont

susceptibles de changer et ne seront pas mises à jour ou autrement révisées pour tenir compte de données devenues disponibles ultérieurement, de l'évolution des pratiques de marché ou de changements survenus après la date de publication du présent document. Les procédures ou méthodologies utilisées par la Direction pour préparer ce document sont susceptibles d'évoluer.

10. À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent document n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'une vérification indépendante.
11. Le présent rapport vise à fournir une information générale sur les pratiques et activités d'investissement responsable du Fonds.
12. Certaines illustrations de ce rapport ont été générées à l'aide de l'intelligence artificielle et ont fait l'objet d'une validation interne avant publication.

ANNEXE

Explications des mesures d'émissions carbone

Émissions totales

† CO₂e

Mesure les tonnes absolues attribuables à un portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i$$

Empreinte carbone

† CO₂e/M\$ investis

Mesure les tonnes d'émissions totales d'un portefeuille normalisées par la valeur marchande du portefeuille

$$\frac{\left(\sum_n^i \frac{\text{Valeur investissement}_i}{\text{Cap. boursière émetteur}_i} * \text{Émissions émetteur}_i \right)}{\text{Valeur marchande portefeuille}} * 1\,000\,000$$

Intensité carbone moyenne pondérée

† CO₂e/ M\$ US de revenus

Exprime l'exposition du portefeuille aux sociétés intensives en carbone (à fortes émissions carbone), en fonction de leur pondération dans le portefeuille

$$\sum_n^i \frac{\text{Valeur invest.}_i}{\text{Valeur march. portefeuille}} * \frac{\text{Émissions émetteur}_i}{\text{Revenus \$M émetteur}_i}$$